

CONDITIONS PARTICULIÈRES À LA COMMANDE

Pour plus d'informations sur le cycle de vie des Produits de HCL et les exigences en matière d'assistance, veuillez consulter le site <https://hclpnpsupport.hcltech.com/csm>.

1. **Portée.** La présente Commande régit l'utilisation par le Partenaire et ses Sociétés affiliées des Programmes et de l'Assistance ci-dessus. La présente Commande est passée en vertu du Contrat-cadre de revente (disponible à l'adresse <https://www.hcltechsw.com/resources/master-agreements>), et de ses modifications, entre les Parties (le « **Contrat** »), dont les termes sont intégrés aux présentes. Dans le cas où le Contrat aurait été conclu par la société mère ou par une autre Société affiliée du Partenaire ou de HCL, alors aux fins de la présente Commande, le Contrat sera considéré comme conclu par les Parties aux présentes. Cette Commande n'est valable que pour les pays suivants : Dans le monde entier, à l'exception des pays considérés comme étant sous embargo, des pays sanctionnés ou des pays terroristes en vertu des lois ou règlements en vigueur aux États-Unis d'Amérique (« **Territoire** »).

2. **Paielement.**

a. **Frais.** Le Partenaire s'engage à payer tous les frais détaillés dans la présente Commande. Sauf disposition contraire des présentes, tous les montants de la présente Commande sont exprimés en dollars américains (USD) et le paiement est exigible à l'avance. Le Partenaire paiera à HCL les montants dus et dûment facturés en vertu de la présente Commande dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. Le Partenaire doit effectuer tous les paiements conformément à la présente Commande par virement électronique de fonds sur les comptes bancaires désignés par HCL par écrit. Les montants en souffrance en vertu de la présente Commande porteront intérêt à compter de la date d'échéance initiale au taux de un pour cent (1 %) par mois ou au taux maximal légal, selon le moins élevé des deux. Sauf dans les cas prévus aux présentes, tous les frais ne sont pas remboursables et ne peuvent être annulés.

b. **Taxes.** Tous les frais mentionnés s'entendent hors taxes. Le Partenaire est responsable du paiement de toute taxe sur la vente, l'utilisation, la valeur ajoutée, les produits et services et de toute autre taxe similaire ou frais gouvernementaux associés à la présente Commande, à l'exception des taxes basées sur le résultat net, le revenu brut ou les obligations d'emploi de HCL. Si HCL est tenue par la loi applicable de percevoir et de verser des taxes ou des frais, le montant approprié de taxes ou de frais sera facturé et indiqué sur la facture applicable. Le Partenaire s'engage à supporter toute retenue à la source exigible en vertu de la loi et augmenterait le paiement dû en vertu de la présente Commande d'un montant tel que le paiement net effectué à HCL après déduction de la retenue à la source applicable soit le même si aucune retenue à la source n'avait été applicable. Le Partenaire est seul responsable du paiement ponctuel et exact des taxes et frais applicables, indépendamment de ce que la facture de HCL peut indiquer.

3. **Frais de découvert.** Si disponible pour le ou les Programmes spécifiés dans le Tableau de Commande, les Partenaires peuvent dynamiquement dépasser le niveau de droit d'utilisation associé à la présente Commande s'ils s'inscrivent au programme de découvert au moment de la signature de la Commande ou pendant la durée de la Commande. Les Partenaires participants disposeront soit d'autorisations de découvert, soit d'un compteur de consommation qui se réinitialise tous les mois. Les autorisations de découvert expireront à la fin du mois au cours duquel elles ont été émises et HCL facturera trimestriellement au cours du premier mois suivant. Le tarif mensuel pour les autorisations de découvert ou l'utilisation mesurée sera le suivant, si le Partenaire a choisi cette option. Le Partenaire a-t-il choisi cette option ? ___Oui ___Non

Description de la partie	Numéro de la partie	Unité de découvert	Taux de découvert

4. **LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL.** Le Partenaire doit obtenir de la part du Client l'acceptation d'une commande de Produits, Services et/ou Assistance par le biais de son propre instrument de commande. Cet instrument doit

intégrer par référence le Contrat d'utilisateur final (le Contrat-cadre de licence et/ou le Contrat de Service d'informatique en nuage alors en vigueur de HCL) en tant que conditions de licence applicables.

5. **INTERDICTION DE CESSION.** Le Partenaire ne peut céder ni transférer la présente Commande ou un Programme/Service en vertu de la présente Commande séparément de la présente Commande et du Contrat sans le consentement de HCL, sauf tel que prévu dans le Contrat. Sauf tel que mentionné dans la phrase précédente, toute tentative de cession ou de transfert par le Partenaire de la présente Commande ou d'un Programme/Assistance est nulle et non avenue.

6. **DIVERS.** Les modalités du Contrat sont intégrées aux présentes. En cas d'incompatibilité ou de conflit entre la présente Commande et le Contrat, la présente Commande prévaudra, mais uniquement à l'égard de la présente Commande. Dans l'éventualité où la présente Commande est proposée par HCL et est réputée constituer une offre, l'acceptation de cette offre est alors limitée à ses conditions. Si le Partenaire propose ou accepte une Commande en soumettant un bon de commande, un document de commande, un accusé de réception ou toute autre communication du Partenaire, alors et peu importe si HCL reconnaît un tel document, l'accepte, l'exécute entièrement ou partiellement en vertu de ce dernier, HCL s'oppose et rejette toute condition supplémentaire ou différente dans ce document et aucune de ces conditions supplémentaires ou différentes ne fera partie du contrat entre les Parties même si HCL utilise ce document ou y renvoie pour la facturation.

7. **INTÉGRALITÉ DU CONTRAT ET MODIFICATIONS.** Les parties reconnaissent avoir lu la présente Commande et conviennent que celle-ci, y compris les termes auxquels elle renvoie, lue conjointement avec le Contrat, constitue l'énoncé complet et exclusif de l'accord entre les parties relativement à l'objet de la présente Commande. La présente Commande ne peut être modifiée ou annulée que par écrit et signée par les deux parties.